



Image : fahribaabdullah14, Pixabay

Spécialiste en régulation économique, Direction générale adjointe, réglementation électricité

#R003-2023

Principales attributions

Sous la responsabilité du directeur général adjoint, réglementation électricité, le ou la spécialiste en régulation économique fait partie d'équipes multidisciplinaires formées aux fins d'assister les régisseurs qui rendent des décisions à l'égard des dossiers soumis à la Régie, ou aux fins de conseiller la direction dans le cadre de dossiers administratifs.

Description des fonctions

- Analyser les demandes, les mémoires et les dossiers soumis à la Régie et conseiller ses collègues, la direction et les régisseurs sur les aspects reliés à : la comptabilité règlementaire, la détermination du revenu requis, la tarification, l'allocation des coûts, l'établissement du taux de rendement autorisé, la réglementation incitative, l'analyse technico-économique ou financière de projets d'investissement, l'examen des plans et contrats d'approvisionnement et l'évaluation technico-économique des programmes et d'interventions en efficacité énergétique et nouvelles technologies, la surveillance des appels d'offres et l'approbation des contrats qui en découlent;
- Identifier les enjeux et rédiger des rapports synthèses et critiques sur la position des parties;
- Lors d'audiences, assister les avocats au dossier dans leurs interventions;
- Recommander aux régisseurs des éléments de décision motivés prenant en considération tous les aspects d'une question;
- En conformité avec le délibéré de la formation, rédiger les sections des projets de décision portant sur les thèmes ou enjeux qui lui sont attribués et les transmettre au chargé de projet;
- Assurer le suivi des décisions de la Régie dans les domaines qui lui sont confiés;
- Analyser les développements pertinents en matière de législation, de réglementation et de fonctionnement des marchés publics ou privés du domaine de l'énergie;
- En particulier, le ou la spécialiste peut être appelé à réaliser des mandats de vérification, d'inspection et d'enquête auprès des entités relevant de la juridiction de la Régie; rédiger les rapports en découlant et en assurer le suivi et la diffusion au sein de la Régie.
- Au besoin, le ou la spécialiste agit comme chargé ou chargée de projet et, à ce titre, coordonne les travaux de l'équipe dont il ou elle a la charge et veille à l'atteinte des objectifs de l'organisation.

Habilités professionnelles

- Conduite respectueuse et empreinte de civilité;
- Travail d'équipe;
- Communication efficace;
- Capacité d'adaptation;
- Rigueur;
- Capacité à planifier son travail;
- Autonomie;
- Capacité d'analyse;
- Capacité de rédaction et de synthèse;
- Capacité d'apprentissage.

Exigences

- Diplôme universitaire de premier cycle en sciences comptables, économique, finances ou dans un domaine pertinent;
- Être membre d'un ordre professionnel ou détenir un diplôme de deuxième cycle constitue un atout;
- Posséder une expérience professionnelle associée au domaine de l'énergie, dans une ou plusieurs des matières suivantes : analyse économique, comptabilité financière, analyse financière, tarification, allocation des coûts, réglementation incitative, analyse technico-économique de projets d'investissement en transport ou en distribution de l'électricité ou du gaz naturel, planification énergétique, contrats d'approvisionnement dans le domaine de l'énergie, évaluation technico-économique de programmes et d'intervention en efficacité énergétique et nouvelles technologies.

A propos de nous

La Régie de l'énergie est un tribunal administratif de régulation économique qui encadre et surveille le secteur énergétique. La Régie fixe, notamment, les tarifs et les conditions de services destinés aux consommateurs québécois d'électricité et de gaz naturel.

Parmi ses fonctions, la Régie fixe les tarifs d'électricité et de gaz naturel et analyse les dossiers de plainte des consommateurs. Elle autorise les projets d'investissement destinés au transport d'électricité et à la distribution de l'électricité et du gaz naturel. La Régie approuve aussi les plans d'approvisionnement des distributeurs d'électricité et de gaz naturel, surveille les appels d'offres du distributeur d'électricité et approuve les contrats d'approvisionnement qui en découlent. La Régie est également responsable d'approuver les budgets des programmes et interventions en efficacité énergétique et nouvelles technologies proposés par les distributeurs et d'examiner le plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétique qui lui est soumis par Transition énergétique Québec. Elle rend également des décisions relatives à la production et à l'entreposage d'hydrocarbures, ainsi qu'en lien avec la construction ou l'utilisation de pipelines. La Régie assure la surveillance et l'application de la conformité aux normes de fiabilité du transport d'électricité et surveille également les prix des produits pétroliers.

Montréal, Québec H4Z 1A2 | | Hybride

1 poste disponible

Échelle salariale : de 58 834 \$ à 118 591 \$

Secteur de travail | Unité organisationnelle :

Direction générale adjointe, réglementation électricité

Groupe d'emploi : Professionnels

Statut : Régulier temps complet

Horaire : Régulier 35 heures / semaine

Type d'emploi : Permanent/Temps plein

AVANTAGES

- Possibilité de télétravail
- Rémunération globale et conditions de travail concurrentielles
- Programme d'avantages sociaux et régime de retraite
- Programme de formation et de perfectionnement
- Perspective de carrière diversifiée et intéressante
- Accès facile en transport en commun



Pour postuler

Les personnes intéressées à soumettre leur candidature sont priées de transmettre leur curriculum vitae avant 16 h 30, le 20 juin 2023 à l'adresse électronique suivante : recrutement@regie-energie.qc.ca

Place Victoria
800, rue du Square-Victoria
41 étage, bureau 4125
Montréal (Québec) H4Z 1A2